

Plan
Régional
Santé
Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
2015-2021



DOSSIER DE PRESSE

MERCREDI 6 DECEMBRE 2017

Hôtel de Région

Marseille



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Plan
Régional
Santé
Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
2015-2021

Sommaire

- 3 Invitation presse
- 4 Le Plan Régional Santé Environnement
- 6 Les partenaires



INVITATION PRESSE

Forum Régional Santé Environnement

Présentation du 3^{ème} Plan régional santé environnement

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Député européen

Claude d'HARCOURT
Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Thierry QUEFFELEC
Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales

ont le plaisir de vous convier au forum



le Mercredi 6 décembre 2017 à 9h30

Hôtel de Région - Marseille

L'État et la Région s'engagent à mettre en œuvre un nouveau Plan régional Santé Environnement (PRSE3) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce 3^{ème} Plan régional vise à réduire les expositions environnementales et leurs conséquences sur la santé. Il décline les orientations du troisième Plan national santé environnement en le complétant par des dispositions régionales en particulier deux défis, sur la qualité de l'air et sur l'alimentation et des enjeux régionaux, afin d'être plus proche des citoyens et des collectivités locales.

A cette occasion, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Secrétaire général pour les affaires régionales, signeront la lettre d'engagement tripartite formalisant leurs engagements réciproques en tant que pilotes dans ce nouveau Plan.

Comptant sur votre présence,
Bien cordialement,

CONTACT PRESSE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Presse - 04.91.57.51.64 - servicedepresse@regionpaca.fr



Selon la définition de l'OMS, « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures »

La santé environnementale est ainsi la prise en compte de l'impact des expositions environnementales sur la santé, qu'il soit local ou global. Par exemple, la qualité de l'air est considérée sous l'aspect de l'air intérieur jusqu'à l'aspect planétaire avec les conséquences du réchauffement climatique.

L'environnement et sa qualité constituent donc l'un des déterminants de notre santé, ce que l'Organisation mondiale de la santé illustre par la formule « *Environnement d'aujourd'hui, santé de demain* ».

Depuis la fin des années 90, la France s'est résolument engagée dans l'amélioration de la qualité de son environnement. Elle a ainsi adopté, en 2004, une Charte de l'environnement qui dispose que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », et a inscrit dans le code de la santé l'élaboration, tous les cinq ans, d'un Plan national santé environnement.

Le Plan régional santé environnement en est sa déclinaison, au niveau régional. La période 2015-2021 constituera le troisième plan régional : le PRSE 3.

La gouvernance du PRSE 3

La gouvernance est centrée sur le Groupe régional santé environnement (GRSE), présidé par le Préfet de région, le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il comprend l'ensemble de la communauté santé environnement et inclut le Comité d'Orientation Stratégique (COS).

Le COS, instance ressource élargie, regroupe les services de l'État, les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les professionnels de la santé, les représentants des entreprises et des salariés.

L'appel à projets annuel

Le dispositif d'appel à projets annuel permet à des porteurs de projets de solliciter un financement des trois pilotes. Les sujets proposés doivent répondre à l'un des thèmes du plan d'orientations et présenter un cadre territorial d'actions. Les sommes allouées en 2017 aux financements des opérations qui seront retenues suite à ces appels à projets sont de 730.000€ pour l'ARS, 275.000€ pour la Région et 100.000€ pour la DREAL.

Le PRSE 3 : un plan d'orientations, deux enjeux transversaux et deux défis thématiques

Le projet de PRSE 3 a fait l'objet d'une consultation auprès des partenaires du COS, d'une consultation dématérialisée et d'une présentation dans les 6 Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de la région dans le courant de l'été 2017.

A l'issue du COS du 3 mars 2017, les pilotes ont retenu :

- deux enjeux transversaux : la mobilisation des collectivités, l'information des citoyens,
- deux défis thématiques : la qualité de l'air et l'alimentation, pour la durée du Plan Régional.

Ces défis guideront les soutiens financiers des pilotes.

Le PRSE 3 s'est nourrit également d'un baromètre santé environnement 2017. La Région et l'Agence régionale de santé ont commandité cette enquête à l'Observatoire régional de la santé afin de mieux connaître les préoccupations de la population et leurs évolutions, pour mieux répondre à ses besoins d'information et ajuster, sur la base d'un dialogue continu avec toutes les parties prenantes, les orientations du Plan Régional Santé Environnement.

Les Programmes Territoriaux Santé Environnement (PTSE)

Les pilotes du PRSE, s'attacheront à faire émerger des programmes territoriaux santé environnement (PTSE) en mobilisant les acteurs locaux, collectivités et associations. Un PTSE est un ensemble de projets contribuant à la réalisation d'objectifs du plan d'orientations du PRSE 3 et pilotés par une même structure. Un PTSE peut-être évolutif et être enrichi pendant toute la durée du plan par de nouveaux projets.

Outre les collectivités, les associations pourront proposer des PTSE. Toutefois, les 3 pilotes considèrent que le portage par des collectivités est à privilégier.

Les diagnostics territoriaux, qui pourront être réalisés préalablement, pourront être financés dans le cadre des appels à projets annuels. L'émergence des PTSE pourra s'appuyer sur des dispositifs territoriaux déjà existants tels que les programmes alimentaires territoriaux, les territoires durables et les contrats locaux de santé.

Les centres ressources

Les centres ressources régionaux que sont le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES), l'Observatoire régional de la santé (ORS), le GRAINE et le CYPRES, accompagnent la bonne mise en œuvre du plan en mettant à disposition des acteurs et des pilotes du PRSE :

- des indicateurs santé environnement,
- des outils pédagogiques d'éducation et de formation à la santé environnement,
- des newsletters thématiques pour faire le point sur les connaissances en santé environnement et le contexte régional,
- des formations (montage, suivi des projets, actions probantes, thèmes santé environnement),
- des colloques et rencontres en lien avec les thématiques prioritaires du PRSE,
- d'un répertoire des acteurs en santé environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet ensemble d'outils contribue à améliorer la communication en santé environnement, participe au soutien des porteurs de programmes et développe l'interactivité avec les territoires pour valoriser et accompagner les actions locales.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au-delà de son engagement dans le PRSE, la Région conduit une politique de la santé qui a pour objectifs d'assurer une équité et une solidarité territoriales pour un égal accès de chacun aux soins. Pour cela, elle met en œuvre différents programmes :

Les Maisons Régionales de la Santé

Ce dispositif vise à soutenir le maintien et le redéploiement d'une médecine de proximité, dans les territoires ruraux et alpins ou en déficit d'offre, les plus concernés par la désertification ou le risque de désertification médicale. Il propose quatre volets d'intervention :

- aide à l'investissement pour les maisons, les centres de santé mais aussi les pôles de santé,
- aide à l'installation de médecins généralistes en zones rurales et le financement de bourses de stage aux internes de médecine générale,
- soutien à la modernisation des hôpitaux de proximité,
- accompagnement des innovations organisationnelles et techniques dans la médecine de proximité afin de répondre aux enjeux d'amélioration des parcours de soins des personnes situés dans les territoires isolés, et particulièrement celui des personnes âgées.

L'appel à projets santé publique

La Région soutient des actions de santé publique au travers d'un appel à projets annuel qui considère les enjeux de santé des jeunes et des populations vieillissantes comme prioritaires en région. Il propose ainsi trois volets d'intervention : santé des jeunes, santé des populations vieillissantes, santé solidarités. Chaque volet comprend plusieurs fiches thématiques qui précisent les objectifs, le type d'actions prioritaires attendues ainsi que des recommandations méthodologiques. Les porteurs de projet proposent une ou plusieurs actions par fiche thématique.

Le « Pass santé »

Le chéquier "PASS Santé Jeunes" permet aux jeunes d'accéder de façon autonome, confidentielle et gratuite à un ensemble de prestations médicales concernant la prévention et l'accès à la contraception. Le Pass comprend plusieurs coupons : 1^{ère} consultation médicale, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste, analyses biologiques, implant, D.I.U, diaphragme, contraception régulière.

Le Gérontopole

La Région a confié à l'Observatoire régionale de la santé une étude de préfiguration d'un Gérontopole à l'échelle régionale, qui à l'instar des autres gérontopoles en France, aurait pour ambition d'œuvrer pour la prise en charge, la prévention et la recherche autour des questions sur le vieillissement à travers différents projets multidisciplinaires. Cette démarche sera menée en étroite collaboration avec l'ARS.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est, depuis 2009, un service régional de l'État en région en charge du déploiement des politiques du ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et du ministère de la Cohésion des Territoires (MCT).

La DREAL participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques de l'État liées à l'aménagement durable des territoires, à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique. Outre les domaines des transports et de la mobilité, du logement et de l'énergie, elle intervient dans les champs de l'environnement et de la prévention des pollutions, des risques et des nuisances dans des postures très diversifiées : police de l'environnement, animateur d'acteurs, accompagnateur de porteurs de projets. Elle a pour objectif de s'assurer que les projets, portés par les collectivités locales ou par des industriels, intègrent le plus en amont possible l'ensemble des enjeux du territoire régional, y compris les enjeux de préservation de l'environnement.

L'Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) est un établissement public administratif, sous tutelle ministérielle, en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé.

Elle se compose d'un siège basé à Marseille et de six délégations territoriales localisées dans les départements de la région.

L'ARS Paca vise :

- l'amélioration de la santé des habitants de notre région,
- la réduction des inégalités de santé,
- l'efficacité du système de santé et médico-social,
- une plus grande synergie des acteurs.

L'ARS Paca intervient dans les champs :

- de la prévention, de la sécurité sanitaire, de la santé publique et environnementale ;
- des soins ambulatoires et hospitaliers ;
- des prises en charge et services médico-sociaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

L'ARS Paca travaille en concertation avec ses partenaires :

- elle associe à ses travaux les acteurs de santé (usagers, élus locaux, intervenants en santé publique et prévention, médecins libéraux, praticiens et personnels hospitaliers, professionnels médico-sociaux...) dans le cadre de la Conférence régionale de santé et d'autonomie et des conseils territoriaux de santé présents dans chaque département.

Son rôle est de définir et de s'assurer de la mise en œuvre de la politique régionale de santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour cela l'ARS Paca arrête tous les 5 ans le Projet régional de santé (PRS) en Paca.

Le PRS se traduit par un ensemble de documents qui définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé :

- un cadre d'orientations stratégiques à 10 ans,
- un schéma régional de santé à 5 ans,
- le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Le PRS constitue le cadre dans lequel s'inscrivent les acteurs de la santé. Il garantit aux habitants de notre région la sécurité, la qualité et l'accessibilité des soins et des services de santé.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le rôle joué par l'alimentation dans le développement de pathologies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, etc..), pathologies en développement en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme sur le territoire national, est de mieux en mieux compris. Son rôle en tant que facteur de protection est également mieux connu. De plus l'alimentation a un champ d'intervention large avec une dimension environnementale et de santé publique qu'ils s'agissent des conditions de production (diminution des intrants...), des conditions d'acheminement (empreinte carbone) et de consommation (équilibre alimentaire, réduction des déchets).

Pour répondre à ces enjeux le PRSE s'appuie sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) soutenus par l'Etat (DRAAF), la Région, le Réseau Rural et l'ADEME : en effet, leur ancrage territorial doit favoriser la consommation de produits locaux; ils doivent également s'inscrire dans un projet d'agriculture durable, économe en ressources, et répondre aux attentes légitimes des consommateurs en matière de qualité alimentaire tant sur le plan de la sécurité et de la santé. Les champs d'action sur lesquels les porteurs de projets sont attendus couvrent la dimension santé, l'éducation alimentaire des jeunes publics, la justice sociale en développant une aide alimentaire de proximité au plus démunis et enfin la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'Observatoire Régional de la Santé

La Région et l'Agence Régionale de Santé ont commandité une enquête, le Baromètre Santé Environnement 2017, à l'Observatoire Régional de la Santé* afin de mieux connaître les préoccupations de la population et leurs évolutions, pour mieux répondre à ses besoins d'information et ajuster, sur la base d'un dialogue continu avec toutes les parties prenantes, les orientations des Assises et du Plan Régional Santé Environnement.

Le Baromètre santé environnement 2017 est inscrit dans les Assises Régionales de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (action 14) et constitue un outil du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement. Il a été financé par l'Agence Régionale de Santé et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement et des Assises Régionales de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (action 14).

**réalisée en juin-juillet 2017 par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population régionale de 1 960 personnes de 18-75 ans*

Plan Régional
Santé
Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
2015-2021